

## CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LA CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS

Valables dès le 1<sup>er</sup> août 2021

1. Horaire d'accueil.....
2. Temps de placement.....
3. Intégration .....
4. Arrivées et départs.....
5. Déjeuner .....
6. Habillement.....
7. Effet personnels.....
8. Accès.....

### 1. Horaire d'accueil

A l'Île aux Enfants, priorité est donnée aux placements à la journée et au  $\frac{2}{3}$  de journée. Les demandes d'accueil à la  $\frac{1}{2}$  journée uniquement peuvent être orientées vers d'autres structures.

### 2. Temps de placement

Dans un souci de bien-être de l'enfant, il est demandé aux parents de ne pas placer l'enfant plus de 10 heures consécutives par jour.

### 3. Intégration

Pour que l'enfant adopte ce nouveau lieu de vie, il est indispensable qu'il puisse le découvrir progressivement et à différents moments de la journée. L'intégration lui permet d'apprendre en douceur et de manière positive, et à se séparer momentanément de son contexte familial pour s'intégrer au sein d'un groupe. Elle est planifiée lors du premier entretien proposé aux parents.

Les parents ou une personne de confiance sont tenus d'accompagner leur enfant pendant cette phase d'adaptation afin qu'il s'habitue, à son rythme, à ce nouvel environnement.

### 4. Arrivées et départs

Les arrivées s'effectuent entre 6h45 et 9h00, et les départs dès 16h30, jusqu'à 18h40.

Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans le réfectoire.

### 5. Déjeuner

Le petit déjeuner est prévu uniquement pour les enfants présents avant **8h00 précises**.

## **6. Habillement**

Les enfants sortent régulièrement, et par tous les temps. Les parents sont priés de bien vouloir les habiller en fonction de la météo, et d'adapter l'équipement aux saisons.

Ils sont également invités à vérifier périodiquement les tailles, y compris pour les habits de rechange, qu'il est recommandé de prévoir en suffisance.

## **7. Effets personnels**

Les effets de l'enfant doivent être marqués à son nom. Les friandises, jeux et jouets personnels (hormis doudous, livres et CD) ne sont pas autorisés.

## **8. Accès**

Les intervenants dans la prise en charge de l'enfant (arrivées et départs) utiliseront le parking public. Les stationnements en dehors des cases blanches sont interdits afin de garantir la sécurité des enfants.